des motifs de conscience, après un examen soigneux de la controverse entre les deux modifications de la même

religion.

"Il était fort estimé parmi les siens avant qu'il les quitta; et le Rév. Père Emmanuel, commissaire des Récollets, lui a fait la justice, dans le moment même qu'il allait le perdre, de témoigner qu'il était un garçon bien réglé, et de très bonne conduite, et fort exact dans ses devoirs : Témoignage qui fait également honneur à la candeur du Père Commissaire et au caractère de monsieur Veyssière."

Veyssière partit pour l'Angleterre presqu'aussitôt

après son abjuration.

Il revint au pays dans l'automne de 1767. Voici la lettre qu'il fit publier, le 8 octobre 1767, dans la Gazette de Québec:

" Au très Rév. Père Emmanuel Crespel, commissaire des RR. PP. Récollets, aux messieurs les protestants, et catholiques romains de la ville de Québec, semblablement aux habitants des paroisses, savoir : Saint-Michel, Beaumont et Saint-Nicolas.

" Mon Très Rév. Père, Messieurs et habitants autrefois mes paroissiens, je vous fais mes très humbles remerciments des bontés, et de toutes les marques d'estime que vous m'avez donné quelques jours avant mon départ pour l'Angleterre.

"Je vous en aurai une éternelle reconnaissance

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Mon Très Rév. Père, Messieurs etc.,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L. J. B. N. VEYSSIERE

Le 21 juillet 1768, le gouverneur Carleton recevait d'Angleterre l'ordre d'admettre Veyssière à la charge de pasteur protestant de Trois-Rivières.

Il dut émettre une commission lui donnant pouvoir, raconte-t-il, de faire tout le bien dont il serait capable,

sans l'autoriser à faire du mal.